

# d'îles en îles...

## Le Conservatoire des Petites Îles de Méditerranée.

591 îles et îlots de moins de 1000ha en Méditerranée occidentale et seulement 35 archipels dotés de gestionnaires. De nombreux projets sont terrestres ou marins, rarement les deux à la fois. Comment aborder ainsi une gestion "intégrée"?

Des dizaines d'initiatives portant sur les îles en Méditerranée pour améliorer les connaissances et proposer des plans d'actions. Pourquoi y a-t'il si peu d'espaces protégés dotés d'une gestion active?

Face à ces constats et après des années de coopération avec de nombreux pays et gestionnaires littoraux, nous avons choisi de mettre en place un programme qui s'appuierait sur les connaissances acquises et les initiatives existantes pour favoriser la mise en place d'actions concrètes sur les îles de Méditerranée.

Capitaliser ces expériences et ces informations sont des actions nécessaires afin de passer à une phase d'intervention active. Le Conservatoire des Petites îles de Méditerranée aura le rôle de promouvoir et d'assister les gestionnaires et autorités qui le souhaitent dans la mise en œuvre de projets concrets qui permettront de protéger durablement un patrimoine Méditerranéen trop souvent marginalisé et oublié.

**Ces îles méritent toute notre attention, alors agissons!**

### Sommaire :

- Le Conservatoire des petites îles de Méditerranée;
- La Réserve naturelle marine des Îles Habibas (Algérie)
- Liste des petites îles d'Algérie;
- La Réserve naturelle marine des îles Habibas (en arabe);
- Les dernières publications;
- La Réserve naturelle des Columbretes (Espagne);
- La Réserve naturelle des Columbretes (en espagnol)



Phare de Rachgoun. ©Atelier Moss /Laurence Malherbe – Jean Paul Lassort- 2006

Les systèmes insulaires méditerranéens et plus particulièrement les petites îles constituent une valeur patrimoniale commune à la région, dont la gestion conservatoire s'avère prioritaire.

Les inventaires biologiques ont démontré leur importance comme refuge et zones de reproduction pour de nombreuses espèces rares et menacées et comme centres de propagation pour des espèces de grande valeur marchande aujourd'hui menacées.

Leur isolement et la rigueur des conditions environnementales ont bien souvent favorisé l'établissement d'isolats biologiques, et parfois culturels leur conférant une valeur exceptionnelle.

Ces petites îles sont également très fragiles et rapidement vulnérables à toute forme de bouleversement et à de nombreux types d'intrusion pouvant être considérés a priori bénins.

Autrefois marginalisées et difficiles d'accès, ces petites îles sont souvent restées préservées des activités humaines et de l'urbanisation qui sont largement développés sur les grandes îles historiquement peuplées et sur les côtes du pourtour méditerranéen. Aujourd'hui bien plus facilement accessibles, elles font l'objet de convoitises diverses de la part d'opérateurs visant l'intérêt immédiat. Ces activités constituent des menaces pouvant détruire irrémédiablement tout ou partie du patrimoine biologique qu'elles abritent ainsi que les ressources exploitables malmenées pour lequel ces espaces particuliers constituent des gîtes de renouvellement.

Pour ces espaces, les enjeux conservatoires sont non seulement nationaux mais également internationaux car les petites îles constituent bien souvent les derniers bastions remarquables de la biodiversité de la Méditerranée. De plus, de nombreuses similitudes existent entre les potentialités qu'ils renferment, les menaces qu'ils encourent et les difficultés de préservation liées à leur contexte insulaire. Ces facteurs accentuent l'importance de la mise en place de passerelles entre les gestionnaires des petites îles de Méditerranée.

Parce que très vulnérables, les îles et îlots exigent une attention et une réflexion commune et surtout une gestion effective prioritaire par la mise en commun de savoirs-faire éparpillés qui, ont déjà produit des « succès stories » louables sur certains sites en Méditerranée.



## LA RESERVE NATURELLE DES ILES HABIBAS : UN PROJET DE CONSERVATION DEJA ENGAGE

La perle de l'Oranie sera sans doute la première aire protégée marine algérienne gérée en tant que telle.

Ce site considéré prioritaire par les autorités algériennes a fait l'objet de nombreuses investigations qui ont confirmé son statut exceptionnel et justifié la mise en place urgente de sa gestion conservatoire.

Les campagnes menées dans un premier temps par des scientifiques de l'ISMAL dans le cadre de l'étude du classement du site, puis par les experts du **Conservatoire du Littoral**, du **CEEP** avec l'appui de scientifiques de l'**Université d'Oran** dans le cadre de missions de coopération technique régulières, étaient destinées à compléter les inventaires écologiques et à la mise en route des premiers suivis écologiques. Ces missions de terrain ont surtout été l'occasion d'ateliers de réflexion sur la stratégie de gestion à adopter dans un contexte pionnier et spécifique à l'Algérie. Cette démarche préliminaire s'est poursuivie au printemps 2006 par une campagne scientifique conjointe du **Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement algérien**, du Conservatoire du littoral et du CEEP. Cette mission a connu un vif succès sur plans scientifiques et médiatiques notamment grâce à **la Fleur de Lampaul**. Cette vieille gabare classée monument historique a été mise à la disposition de l'expédition par la fondation Nicolas Hulot dans le cadre d'une mission qui a duré plus d'un mois le long des littoraux marocains, algériens et tunisiens.

*Cette expédition scientifique et de sensibilisation a notamment fait escale à Rechgoune et aux Habibas en Algérie.*

Ces îles à l'apparence hostile abritent discrètement chacune entre 20 et 40% des espèces menacées figurant sur l'annexe II du protocole concernant les aires spécialement protégées et la biodiversité en Méditerranée ainsi que quelques espèces qui leurs sont exclusives. Elles devront constituer prochainement les fleurons de ces deux pays en terme d'espaces marins protégés gérés. Désormais, les îles Habibas sont d'ailleurs surnommées "les Galapagos de Méditerranée".

La démarche est déjà bien avancée en ce qui concerne les îles Habibas, site classé Réserve Marine par les autorités algériennes qui sera avec la future aire protégée de Chenoua-Tipasa l'un des deux sites démonstratifs qui fera l'objet d'une gestion conservatoire dans le cadre du projet d'assistance à la création du Commissariat National du Littoral algérien.

Ce projet cofinancé par le gouvernement algérien et le **Fonds Français pour l'Environnement Mondial**, permettra aux futurs gestionnaires des îles Habibas d'initier un processus de gestion intégrée visant à la fois la conservation d'un patrimoine bio-écologique d'une valeur exceptionnelle et le maintien d'activités récréatives et économiques non-destructrices sur l'archipel.

Un schéma de gestion a d'ores et déjà été élaboré pour répondre à ces objectifs et devra être suivi à terme d'un plan de gestion participatif. Le plan d'action pour la première année adopte une démarche qui permettra une montée en puissance progressive afin d'éviter des problèmes de gestion qui pourraient découler du contexte pionnier qui caractérise le projet et vise une appropriation par les administrations, les usagers et les autres partenaires.

Tous les espoirs sont permis pour que ce territoire soit rapidement géré de manière responsable et qu'il ne soit plus un "territoire à la marge" où tout est permis. La mise en place de cette Réserve permettra notamment d'anticiper la formidable pression de l'activité pêche déjà amorcée en Algérie et d'assurer la survie d'espèces réellement menacées à l'échelle méditerranéenne comme le goéland d'Audouin, le puffin cendré, la grande patelle, la grande nacre, le mérrou brun ou encore le choux des Habibas afin qu'elles ne deviennent pas qu'un macabre souvenir comme l'est actuellement le phoque moine, aujourd'hui disparu des côtes d'Afrique du Nord.



### Liste des Iles d'Algérie :

Afin de compléter l'inventaire des îles et îlots de Méditerranée, le Conservatoire des PIM recherche des informations complémentaires sur les îles suivantes. A l'exception de Rechgoun et Habibas, les informations (superficie, hauteur, Wilaya, usages, distance par rapport à la côte, intérêts faunistiques et floristiques, menaces, statuts, histoires et personnes ressources) sont très souvent partielles voir inexistantes. Merci aux ONGs, Universitaires, chercheurs ou passionnés des îles de contribuer à améliorer les connaissances sur les îles de Méditerranée.

- **Ile Rachgoun\* (Leila)** – Wilaya de Aïn Temouchent – 20ha – Statut : en cours de classement
- **Iles Habibas\*** – Wilaya d'Oran – 60ha – Statut : Réserve Marine
- **Ile Plane** – Wilaya d'Oran –
- **Ilot Sandja – Ile Boutenah – Ile Laadjouza – Ilot la Bordelaise – Iles de la Pointe Pescade – Les 7 frères** – Wilaya d'Alger
- **Ile Bounettah (Aguelli)**– Wilaya de Boumerdes – 200m<sup>2</sup> – Statut : Réalisation d'un inventaire marin en vue de l'extension spatiale du programme national de protection
- **Ilot de Sidi Djillali (Sidi el Jilano)- Ilot Taourira – Ilot Tokih Indich** – Wilaya de Chlef
- **Ile Colombi – Ile Ronde (Rabbet Teffa) – Ile Sridjina – Iles de Mokreum – Ile Plane – Aïn Est – Aïn Ouest – Ilot de Tigzirt – Ilot Adrar (Farnou) – Ile Grand Cavallo – Ile petit Cavallo – Ile du Lion – Ilot de France – Ilot des Singes – Ile El Kadra Ile el Mansuria – Ile Zubia**– Wilaya de Jijel
- **Ile de Takouch (Sainte Piastre) – Ile de Kal'a Sidi Saadoum (île Signalée)- Ile Rass Bibi – Ile BouDief – Ile de Ras el Hadid (Cap de fer) – Ilot Est de Ras el Hadid – Ilot de Madakht- Ecueil de l'Ile Ronde – El Ouitba – Ile Gerebia (Ile Pisan) – Ile Nigria – Ile es Skhira (île Siga) – Ile Tazerout – Ile d'Arzew – Ilot Akkacha – Ilot Kéf Bisnes** - Wilaya de Skikda

## المحمية الطبيعية لجزر حبيبة مشروع إنطلاق تنفيذه

ستكون جوهرة وهران دون شك أول منطقة بحرية جزائرية محمية يتصرف فيها على هذا النحو.  
هذا الموقع الذي يعتبر ذو أولوية من طرف السلطات الجزائرية كان موضوع عديد الدراسات التي أكدت مكانته المميزة وبرهنت على إحداث إدارته الحمايية.  
فالحملات المقامة أولا من قبل باحثي جزائريين أخصائيين في علوم البحار في نطاق دراسة تصنيف الموقع، ثم من قبل خبراء المرصد الساحلي و مرصد دراسات المنضومات البيئية منطقة بروفانس مع دعم باحثي جامعة وهران في نطاق مهام التعاون الفني المنظمة كان مقرا لتكلمة الإحصاءات الإيكولوجية والانطلاق في إنجاز المتابعة الإيكولوجية. وقد كانت هذه المهام الميدانية فرصة لإحداث ورشات عمل للتفكير في تبني إستراتيجية إدارة في سياق رائد خاص بالبلاد الجزائرية.

ولقد وقع متابعة هذا الإجراء التمهيدي في ربيع 2006 عبر حملة علمية مشتركة بين وزارتي التهيئة العمرانية ووزارة البيئة والمرصد الساحلي و مرصد دراسات المنضومات البيئية منطقة بروفانس. وقد عرفت هذه المهمة نجاحا ساحقا على الصعيد العلمي والإعلامي خاصة نتيجة استعمال زهرة لمبول. هذه المركب العتيق المصنف علميا تاريخيا كانت قد وضعت تحت تصرف البعثة عن طريق مؤسسة نيكولا هولوا في نطاق مهمة دامت أكثر من شهر على طول السواحل المغربية والجزائرية والتونسية.

وقد توقفت هذه البعثة العلمية والتحسيسية في جزر رشقون وحبيباس بالجزائر وأرخبيل جالطة التونسي.

هذه الجزر ذات المظهر العادي تأوي كل واحدة منها ما بين 20% و 40% من الأصناف المهتدة المدرجة على الملحق 2 من البروتوكول الخاص بالمناطق المتمتعة بحماية خاصة وبالتنوع البيولوجي في المتوسط وكذلك بعض الأصناف التي لا توجد إلا هناك. وستكون مستقبلا أفضل ما لدى هذين البلدين من فضاءات بحرية محمية متصرف فيها.  
أما بالنسبة للجزائر فالإجراءات متقدمة في ما يخص جزر حبيباس حيث تلك الموقع مصنف "محمية بحرية" من قبل السلطات الجزائرية وهو سيكون مع موقع شنوا- تبازة - المنطقة المحمية مستقبلا- أحد الموقعين الميبتين من طرف السلطات الجزائرية والتي ستكون موضوع إدارة حمايية في نطاق مشروع إعانة لإحداث مفضية قومية للساحل الجزائري.

هذا المشروع الممول من طرف الحكومة الجزائرية بالتعاون مع الصندوق الفرنسي للمحيط العالمي سيسمح في المستقبل للمتصرفين لجزر حبيباس من إحداث سبروق تصرف مدمج تهديف إلى المحافظة على الإرث البيولوجي ذو القيمة الممتازة والمحافظة على الأنشطة الترفيهية والإقتصادية غير الهدامة للأرخبيل في نفس الوقت.

ولقد أعد الآن رسم تصرف للاستجابة لهذه الأهداف وسوف تقع متابعته في نطاق خطة تصرف تشاركية.  
وتتبنى خطة العمل في السنة الأولى إجراء حذرا ليمسح بتزايد تدريجي مناسب مع الطاقات والكفاءات المتوفرة حتى نتجنب الأخطاء الفادحة في التصرف التي يمكن أن تتأتى من ضعف الخبرة الميدانية كما يهدف المشروع إلى ملامته من قبل الإدارات والمستعملين والشركاء الآخرون متزامن مع التطور في الإدراك ومستوى الكفاءة.  
كل الأعمال مسموح بها حتى يصبح هذا الإقليم متصرف فيه بطريقة مسؤولة حتى لا يبقى "أرض لا أحد" أين كل شيء مسموح به.

وسيسمح إحداث هذه المحمية من التصديف من ضغط هائل متوقع في نشاط الصيد البحري على سواحل الجزائر ومن ضمان تواجد الأصناف المهتدة على الصعيد المتوسطي مثل نورس أودوان و جلم الماء والصحنية الكبيرة وسمك المنان وبعض الأصناف النباتية النادرة حتى لا تصبح أبدا ذكرى محزنة مثل ما حصل بالنسبة لشبح البحر أبو مريئة ( نوع من الفقمه ) الذي انقرض من سواحل إفريقيا الشمالية.

## Derniers rapports et publications disponibles à la bibliothèque du CPIM :

- *Déjà parus et disponibles :*

- Rapport de synthèse sur l'embouchure de la Moulouya (Martinez - Ben Haj).
- Rapport de synthèse sur la Réserve des Iles Habibas (Bernard - Ben Haj- Mante-Vidal)
- Notes naturalistes sur l'archipel de la Galite (BenHaj - Delauger - Muracciole - Tranchant - Vidal)
- Le Plan d'action annuel pour la réserve des Habibas,

*En cours de rédaction :*

- Le Schéma de gestion de l'île de Rechgoun;

## Fondateurs et coordonnateurs du programme de Conservatoire des PIM :

### • Conservatoire du littoral

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

Cet établissement public a pour mission de mener une politique foncière de protection des espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt écologique et paysager. Il est le garant de la gestion patrimoniale des richesses naturelles et culturelles de plus de 400 sites (100.000ha) qu'il a acquis en relation étroite avec ses partenaires, communes, départements, associations; Le Conservatoire intervient en Méditerranée depuis plus de 10 ans pour partager son expérience avec les pays souhaitant développer des politiques de préservation du littoral.

### • Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)

[www.espaces-naturels-provence.com](http://www.espaces-naturels-provence.com)

Créé en 1975, le Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) est une association régionale de protection de la nature qui a pour objectif la conservation de la diversité biologique des espaces naturels remarquables de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le CEEP intervient dans la gestion de plus de 7000 hectares d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale.

Sur le littoral marseillais, le CEEP est gestionnaire du Parc Maritime des Îles du Frioul en collaboration avec la Ville de Marseille et de la Réserve Naturelle de l'archipel de Riou, propriété du Conservatoire du Littoral.

Pour favoriser les transferts d'expérience avec les gestionnaires du littoral méditerranéen, le CEEP intervient dans des missions d'expertise sur les côtes Marocaines, Algériennes et Tunisiennes depuis plusieurs années.

Pour en savoir plus sur le patrimoine naturel et la gestion des îles de Marseille :

[www.oiseaux-marins.org](http://www.oiseaux-marins.org)

Si vous voulez communiquer des dates d'actions que vous réalisez sur vos îles;

Si vous souhaitez faire part au plus grand nombre de l'état d'avancement de vos projets insulaires...

Envoyez-nous un email ou téléphonez-nous pour en parler



## AGENDA des Petites Îles de Méditerranée :

- **Octobre 06** :Présentation de la fiche projet pour le Conservatoire des petites îles de Méditerranée;
- **23/29 octobre 06** : Mission Petites îles en Espagne (Columbretes et Valence);
- **Décembre 06** : Projet Life "Oiseaux Marins" CEEP îles de Marseille / Protocoles d'échange sur les thématiques de gestion;
- **Mai /Juin 07** : Le Conservatoire des Petites îles de Méditerranée rembarque sur la Fleur de Lampaul pour la poursuite des travaux de terrain;

Conservatoire des Petites Îles de Méditerranée

• Conservatoire du littoral : petites-iles.med@conservatoire-du-littoral.fr +33-4-42-91-64-10  
• CEEP- Observatoires des îles de Marseille : semaphorefrioul@free.fr +33 4-91-59-09-12

## Du 23 au 29 octobre prochain : Le Conservatoire des Petites îles de Méditerranée en Espagne

Embarquant à nouveau sur la Fleur de Lampaul, des experts du CEEP et du Conservatoire du littoral vont se rendre sur les côtes espagnoles en octobre prochain.

Poursuivant toujours les mêmes objectifs de développement du Conservatoire des Petites îles de Méditerranée et de promotion de la gestion des espaces insulaires, cette mission fera escale à Castellon puis, sur l'île protégée des Columbretes.

Les gestionnaires des Columbretes seront les correspondants du PIM pour cette mission.

### Les Réserves des Columbretes...

L'archipel des îles Columbretes est un exemple de collaboration entre deux administrations. La gestion du milieu terrestre est assurée par la Région (gouvernement autonome) tandis que l'État prend en charge le milieu marin. Les îles ont été classées en Parc Naturel par la Generalitat Valenciana en 1988 et possèdent aujourd'hui le statut de Réserve Naturelle. La nécessité de protéger les espèces d'intérêt piscicole a impulsé la création de la Réserve Marine en 1990.

#### La Gestion de la Réserve Marine

La Réserve marine est un quadrilatère d'une superficie de 4.400 ha. La Réserve marine contient 4 zones spéciales dont 2 d'entre elles présentent une protection intégrale. Au sein de la Réserve marine, le mouillage est interdit sauf autorisation des gardes ou en cas de nécessité extrême.

La surveillance est répartie entre les deux administrations de la façon suivante : huit mois à charge de la Generalitat Valenciana et quatre mois à charge de l'administration générale de l'État (MAPA)

Pour protéger les fonds marins des ancres, le ministère de l'Agriculture, Pêche et Alimentation a installé en 1995 seize mouillages fixes.

Dans la Réserve et dehors des réserves intégrales, il est permis :

- *Pêche marine professionnelle* : Chalut et pêche artisanale (pêche au gros, pêche à la ligne, pêche à la traîne et pêche au leurre)

- *Pêche marine de loisir* : Pêche au gros, pêche à la ligne, pêche à la traîne et pêche au leurre. Pour cela, En plus du permis de pêche, les embarcations doivent obtenir une autorisation d'accès, délivrée par la Direction Générale des Ressources de pêche du Secrétariat général de la pêche maritime, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. L'autorisation est délivrée à la saison.

- *Plongée de loisir* : Avec scaphandre autonome : dans la réserve marine et en dehors de la réserve intégrale de El Bergantín. Autorisation préalable du Service l'Agriculture et de la Pêche de la sous-délégation du Gouvernement à Castellon. Il existe des quotas par saison et par jour.

- *Plongée scientifique et professionnelle* : Au moyen d'une autorisation spéciale délivrée par Direction Générale des Ressources de pêche du secrétariat général de pêche maritime (MAPA), pour les dates et zones désirées, en fonction des objectifs.

**Le coût moyen de gestion annuel de la RM est de : 280€/ha**



Reserva Marina y Parque Natural de los Columbretes



Islas de los Columbretes

#### Gestion de la Réserve Naturelle (terrestre).

En 1994 entre en vigueur le plan directeur d'usage et de gestion de la Réserve Naturelle des Îles Columbretes. Ce plan est un document technique qui réunit les lignes directrices générales de gestion des ressources naturelles et culturelles et des usages publics du parc, afin d'appliquer les objectifs de caractère culturels, écologiques, paysagers et biogénétiques qui ont motivé son classement en parc naturel en 1988.

L'administration et la gestion du parc naturel revient au Conseil de l'Environnement ; le Conseil de Protection du Parc Naturel intervient en collaboration et en expertise dans sa gestion.

La réserve naturelle des îles Columbretes est composée de quatre groupes d'îlots, avec une extension de 19 ha, dont 14 d'entre eux correspondent à l'illa Grossa, la plus grande de l'archipel. Le point le plus proche de la côte est le Cap d'Oropesa, à 29 milles nautiques.

#### Normes générales de régulation des usages et activités :

- Il est interdit de réaliser une quelconque activité qui implique une altération importante du sol ou de la roche dans l'enceinte du parc naturel, sauf dans les cas de programmes de conservation du milieu ou dotation d'infrastructures.

- De façon générale, toute activité pouvant altérer le paysage est interdite.

- Il est interdit de jeter ou abandonner dans le parc tout type de résidus ou de déchets.

- De façon générale, toute activité pouvant dégrader le couvert végétal est interdite.

- L'introduction d'espèces non autochtones est interdite dans l'enceinte du parc.

- De façon générale, sont interdites toutes les activités pouvant entraîner la destruction ou détérioration irréversible de toutes les espèces de faune sauvage, comme la chasse, la pêche professionnelle ou sportive ; la destruction de nids ou de terriers, le trafic, la manipulation, la récolte et le commerces d'œufs ou d'individus ainsi que les dérangements des colonies en période d'élevage ou dans les zones de reproduction..

- L'introduction d'espèces animales exotiques et domestiques est interdite dans l'enceinte du parc.

- Il existe un quota maximum de personnes pouvant débarquer le jour sur l'île Grossa avec une autorisation préalable des gardes accompagnants. Dans le reste des îles, le débarquement reste interdit.

#### Pour les visites autorisées, de façon générale, il est interdit :

- Donner la mort, collecter ou mutiler quelconque animal ou plante, de même que récolter des échantillons de sol ou de rochers.

- Déranger la faune et en particulier les oiseaux pendant leur période de reproduction.

- D'abandonner des résidus et déchets

- De débarquer des animaux domestiques

- De fumer ou faire du feu

- De sortir du sentier balisé, limitant cette zone.

## Reserva Marina y Parque Natural de los Columbretes

El archipiélago de las islas Columbretes es un ejemplo de colaboración entre administraciones. Por una parte la gestión del medio terrestre la lleva a cabo la administración autónoma, siendo la parte marina competencia de la estatal.

Las islas fueron calificadas de Parque Natural por la Generalidad Valenciana en 1988 y actualmente ostentan la calificación de reserva natural. La necesidad de proteger las especies de interés pesquero impulsó la creación de la Reserva Marina en 1990.

### Gestión de la Reserva Marina

La Reserva Marina tiene forma de cuadrilátero y una superficie de 4.400 ha, estando su totalidad en aguas exteriores. La Reserva Marina contiene cuatro zonas especiales dos de ellas de protección integral. Dentro de la Reserva Marina está totalmente prohibido el fondeo con ancla salvo autorización expresa de la guardería y en caso de extrema necesidad.

La vigilancia se realiza, de manera compartida entre las dos Administraciones: ocho meses con cargo a la Generalidad Valenciana y cuatro con cargo a la Administración General del Estado (MAPA).

Para proteger los fondos de los garreos de las anclas, el Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación instalaron en 1995 16 trenes de fondeo.

### Por fuera de las reservas integrales, se permiten:

- *Pesca marítima profesional*: Cerco y artes menores (curricán, caña, volantín y potera). Para poder pescar en la reserva, las embarcaciones deberán figurar en el censo específico correspondiente.
- *Pesca marítima de recreo*: Curricán, caña, volantín y potera. Además de la licencia de pesca, las embarcaciones deberán obtener autorización de acceso, expedida por la Dirección General de Recursos Pesqueros de la Secretaría General de Pesca Marítima, Ministerio de Agricultura Pesca y Alimentación. La autorización se expide por temporada.
- *Buceo de recreo*: Con escafandra autónoma: En la reserva marina y por fuera de la reserva integral de El Bergantín. Previa autorización de la Dependencia de Área de Agricultura y Pesca de la Subdelegación del Gobierno en Castellón. Existen cupos por temporada y día.
- *Buceo científico y profesional*: Mediante autorización especial expedida por la Dirección General de Recursos Pesqueros de la Secretaría General de Pesca Marítima (MAPA), Para las fechas y zonas que se soliciten, en función de los objetivos.



### Gestión de la Reserva Natural.

En 1994 entra en vigor el plan rector de uso y gestión de la Reserva Natural de las Islas Columbretes. Este Plan es el documento técnico que recoge las directrices generales de gestión de los recursos naturales y culturales y de los usos públicos del parque, a fin de dar cumplimiento a los objetivos de índole cultural, ecológica, paisajística y biogenética que motivaron su declaración como parque natural en 1988.

La administración y gestión del parque natural corresponde a la Conselleria de Medio Ambiente; la Junta de Protección del Parque Natural actúa como colaboradora y asesora en la gestión del mismo.

La Reserva Natural de las Islas Columbretes está compuesta por cuatro grupos de islotes, con una extensión de 19 ha., 14 de las cuales corresponden a l'Illa Grossa, la mayor del archipiélago. El punto más próximo a la costa es el cabo de Oropesa, a 29 millas náuticas.

### Normas generales de regulación de usos y actividades :

Queda prohibida la realización de cualquier actividad que conlleve una alteración sustancial del suelo o roca en el ámbito del parque natural, salvo en los casos de programas de conservación del medio o de dotación de infraestructura.

Se prohíbe con carácter general la realización de cualquier actividad que suponga una alteración del paisaje.

Queda prohibido el vertido o abandono en el ámbito del parque natural de cualquier tipo de residuos o basuras.

Se prohíbe con carácter general la realización de cualquier actividad que suponga la degradación de la cubierta vegetal.

Queda prohibida la introducción de especies no autóctonas en el ámbito del parque.

Con carácter general se prohíben las actividades que puedan comportar la destrucción o deterioro irreversible de todas las especies de la fauna silvestre, tales como la caza, pesca profesional o deportiva, destrucción de nidos o madrigueras, tráfico, manipulación, recolección y comercio de huevos o ejemplares y molestias en colonias de cría o en zonas de reproducción de aves.

Queda prohibida la introducción de especies animales exóticas y domésticas en el ámbito del parque natural.

Existe un cupo máximo de personas que pueden desembarcar al día en la Illa Grossa previa autorización de la guardería y acompañados por ella. En el resto de islas está prohibido el desembarco.

### Para las visitas autorizadas se prohíbe de forma general :

- Dar muerte, recolectar o mutilar cualquier animal o planta, así como tomar muestras del suelo o de las rocas.
- Molestar a la fauna y, en particular, a las aves durante su época de reproducción.
- Dejar desperdicios o basuras.
- Desembarcar animales domésticos.
- Fumar o hacer fuego.
- Salirse del sendero obrado, límite de esta zona.